



ACCORD D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS TRAITEMENT AU COURRIER UNE "VO" NETTEMENT INSUFFISANTE ET UN CALENDRIER DE NÉGOCIATION TROP SERRÉ !

Dans le cadre de l'installation de la nouvelle gamme courrier, après une première série de bilatérales, la DEXCIL présentait le 19 octobre 2022, la "VO" d'un projet d'accord à l'ensemble des fédérations syndicales. Ce dernier vise à accompagner les évolutions des activités traitement.

UN CALENDRIER QUI DOIT SE DÉTENDRE

Au regard des sujets à traiter, la CFDT n'acceptera pas de se laisser enfermer dans un rythme de négociations dicté par une BSCC et une DEXCIL trop pressées. Pour la CFDT, le calendrier doit être détendu. Les postières et postiers des métiers du traitement méritent qu'on ne bâcle pas cette négociation. Ils attendent que le futur projet d'accord définisse les mesures urgentes et nécessaires leur permettant de faire face aux transformations dans le respect de leurs conditions de travail.

UNE "VO" QUI DOIT ÉVOLUER

Si la CFDT note avec satisfaction que la DEXCIL a entendu quelques demandes formulées par la CFDT et d'autres fédérations syndicales, **cette "VO" est encore très loin de répondre aux attentes des postières et postiers des métiers du traitement**. Les avancées sont bien minces au regard des efforts que la DEXCIL va demander aux 8766 postières et postiers travaillant en PIC.

La CFDT va donc utiliser toute sa force de proposition et de négociation pour faire évoluer cette "VO". Elle continuera de revendiquer pour les personnels de la DEXCIL :

- ▶ L'arrêt d'utilisation massive de force de travail variable par le recrutement d'emplois pérennes.
- ▶ De véritables parcours de carrières offrant un véritable volet promotionnel sur tous les niveaux de fonctions y compris pour les collègues à aptitudes restreintes et/ou atteints d'handicap.
- ▶ Un véritable pyramidage des classifications avec le passage de tous les agents I.2 en I.3 à la date de signature de l'accord.
- ▶ Des organisations de travail maintenant la conciliation vie professionnelle/vie personnelle.
- ▶ Un accompagnement renforcé des collègues à aptitudes restreintes en nuit afin de leur permettre de pouvoir sereinement se projeter dans l'avenir (*le basculement en jour ne peut être la seule solution*).
- ▶ La reconnaissance du pilote TTF et son positionnement en classe II.

Une "VO" loin de répondre aux attentes des 8766 postières et des postiers des métiers du traitement



ELECTIONS CAP - CCP LA POSTE

Votre Vote
Nos Actions
VOTEZ CFDT

Du 05 au 08 Décembre 2022